

Section départementaux

Téléphone : 02 43 66 52 61 / 07 69 20 32 01

Mail : cfdt@lamayenne.fr

► CHS CT du 2 juin 2020 :

Cette instance a permis la présentation des nombreux protocoles mis en place dans les différentes directions. Un travail très conséquent a été fourni pour permettre à chacun une reprise dans les meilleures conditions.

En fin d'instance, nous avons appris la « réunification des équipes rouges et jaunes » à compter du 8 juin, donc un retour en présentiel général, avec des aménagements :

- pour les agents dans des bureaux partagés (à étudier au cas par cas),
- pour les agents ayant des enfants à charge de moins de 16 ans dont la crèche ou l'école ne peut assurer l'accueil en continu (attestation de l'établissement),
- pour les agents vulnérables bénéficiant d'ASA « épidémie » ou en télétravail permanent (les dossiers seront réévalués et assortis de préconisations du médecin du travail).

Nous apportons collectivement la preuve de notre capacité d'adaptation, de notre esprit de responsabilité, de notre engagement pour assurer la continuité du service public, en présentiel et en télétravail.

Nous devons rester vigilants, le virus est toujours là, sa propagation dépend du respect des gestes barrières en toutes circonstances. Même s'ils peuvent être contraignants, il faut qu'ils deviennent habituels.

► Période de crise : l'utilité d'être adhérent CFDT

La crise sanitaire liée au coronavirus bouleverse toute notre organisation sociale, que ce soit sur le plan professionnel comme sur le plan personnel. Confinés du 18 mars au 11 mai, puis confrontés à un déconfinement, nos habitudes, nos besoins, nos modes de consommation ne sont pas les mêmes. Nos repères, comme nos droits, sont devenus différents.

Face à ces événements, nous ne sommes pas tous à égalité. C'est vrai sur le plan personnel, que l'on habite dans le Grand-Est ou en Pays de la Loire, à 5 dans un appartement ou à 3 dans un pavillon, avec des enfants à charge de moins de 16 ans ou célibataire. C'est vrai également sur le plan professionnel, que l'on soit soignant, assistant familial, sur le terrain, dans un bureau, en télétravail, en arrêt ou en ASA pour raisons médicales.

Et ... que l'on soit syndiqué CFDT ou pas ! En période de crise, être adhérent à la CFDT, a une utilité concrète :

- Je ne me sens pas en sécurité dans mon travail, toutes les mesures de protection sont-elles prises ?

Depuis le début de la crise liée au coronavirus, la sécurité est la priorité de la CFDT. Nous avons été et restons vigilants : aménagement des horaires et des postes de travail, équipement des agents, organisation du télétravail, congés, accompagnement de situations individuelles, etc.

- - Je me sens seul(e), isolé(e) dans mon travail.

La CFDT veille à contacter chacun de ses adhérents en cette période. Si besoin, elle apporte des réponses personnelles à toutes leurs questions. Elle met en réseau les personnes qui en ont besoin. Et vous ?

▶ - Je témoigne de mes difficultés, de celles de mes collègues mais après ?

La CFDT mutualise les remontées du terrain, quel que soit le lieu, quel que soit le champ professionnel concerné. Elle construit ainsi une analyse des besoins des agents, que ce soit sur le plan de la sécurité, de la santé, de l'organisation du travail, des compensations salariales, etc. Elle est alors crédible et en position de peser dans ses discussions au niveau national (avec l'Etat, les administrations comme l'ARS ou la DIRECCTE) et local.

▶ - J'aimerais aider, être plus solidaire.

Toutes les actions de la CFDT reposent sur ses propres moyens : ses militants d'une part, les fonds liés aux cotisations, d'autre part. En adhérant, vous soutenez toutes les actions de la CFDT. De plus, la CFDT est engagée dans le « [Pacte du Pouvoir de Vivre](#) ». Elle travaille avec d'autres organisations pour gérer la crise et penser l'après. En adhérant, votre cotisation sert aussi à financer cette solidarité.

Ce n'est pas exhaustif de toutes les situations, mais vous l'avez compris : là où la CFDT est présente cela se passe mieux. En la rejoignant, non seulement vous gagnez tout de suite un réseau, un appui individuel ou collectif, des services ou encore des outils ; mais vous la renforcez.

Cet apport mutuel est essentiel aujourd'hui. Il le sera encore demain pour sortir le mieux possible de la crise sanitaire.

▶ **Instances paritaires du CD53 :**

- ▶ Prochaines commissions administratives paritaires (CAP) concernant les avancements et promotions : [le 11 juin 2020](#)
- ▶ Prochain comité technique (CT) : [le 23 juin 2020](#)

▶ **Continuité syndicale :**

Nous restons à disposition pour :

- ▶ [des heures d'informations syndicales](#). Evidemment, notre souhait est de pouvoir les organiser à nouveau en présentiel, mais uniquement lorsque les conditions seront réunies pour notre sécurité à tous,
- ▶ [des rencontres individuelles](#) (uniquement sur rendez-vous actuellement).

Rejoindre un collectif habitué aux échanges, aux débats, c'est l'assurance d'être écouté, d'être entendu et de pouvoir agir concrètement au sein de sa collectivité ou de son service.

[Adhérez pour votre avenir !](#)

Les membres du bureau: Corinne DAURES-CONILLEAU, Nicolas HASLE, Véronique LESIOURD, Éric MORIO, Florence MORTEVEILLE, Samuel PERRIN, Sophie VALLERAY, Adeline VIVIEN.

